

**2009/1061 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université de Lyon », Etablissement Public de Coopération Scientifique créé par décret du 21 mars 2007, en remplacement du GIP Pôle Universitaire de Lyon.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 05/01/2009, p. 0028)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel : Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, simplement pour saluer sur ce dossier qui concerne l'approbation de la convention entre la Ville de Lyon et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Lyon, la mobilisation de la communauté universitaire et le succès remporté autour du projet « Lyon Cité campus ».

Comme nous l'avons constaté vendredi dernier, Monsieur le Maire, lorsque Mme le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, est venue annoncer la dotation exceptionnelle en capital de 575 millions d'euros pour ce projet. C'est un élément extrêmement fort, c'est la première fois que l'Etat consacre un tel montant pour un pôle universitaire.

Il faut rappeler à l'ensemble de nos Collègues que depuis quelques années, dans les différents classements internationaux, en tout cas celui de Shanghai, les universités et grandes écoles françaises reculaient. Et même si on peut contester les méthodes utilisées pour le classement de Shanghai, malheureusement, c'était une réalité. Le Président de la République a d'ailleurs proposé, dans le cadre de l'Union européenne (ça a été accepté au niveau européen), qu'il y ait un classement international des universités qui soit défini sur de nouveaux critères.

En tout cas, il était temps de réagir et c'est ce qu'ont fait le Président, le Gouvernement et sa majorité parlementaire.

Deux lois récentes sont venues modifier notre architecture universitaire pour nous donner le maximum de chances de figurer dans cette compétition internationale ; deux lois contre lesquelles les Socialistes se sont opposés tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, comme quoi, tout le monde peut se tromper. C'est pourtant grâce à elle qu'aujourd'hui, le Pôle Universitaire Lyonnais a pu recevoir cette labellisation et cette dotation au capital qui lui permettra de mener de grands projets.

Alors comme je suis honnête intellectuellement, je dirais comme l'a dit le Ministre et comme vous l'a dit le Ministre, la mobilisation de deux Collectivités Locales (Grand Lyon et Région) a été importante dans l'attribution de ce label. Ce qui m'amène à dire et ce sera sous forme de conclusion puisque plusieurs interventions m'ont laissé un goût non pas amer mais en tout cas suffisamment acide pour que je fasse ce petit commentaire : comme quoi, quand on travaille tous ensemble, même si on

a pu avoir des positions différentes, ça fonctionne bien. Je voudrais simplement dire que le procès d'intention et la moquerie ne sont pas une bonne pratique démocratique et j'espère que cette Assemblée saura respecter les débats. Ca n'empêche pas que nous ne soyons pas d'accord mais je pense qu'il faut savoir mesure garder. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Mme GIOVACCHINI Heidi, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais redire ce qu'a dit en préambule M. Havard, à savoir que l'élection de l'Université de Lyon au Plan Campus est une bonne nouvelle, qu'il faut rappeler par ces temps de crise et que, forte de la création du PRES, l'Université de Lyon se donne désormais les moyens d'être reconnue au niveau mondial, sauf à ce que le classement de Shangai en ce qui concerne en tous les cas les critères de classement, soit critiquable et soit critiqué.

Au-delà du rapprochement des universités et des grandes écoles, un des enjeux fondamentaux est constitué par le rapprochement qui se fait jour entre les entreprises et l'université, comme cela se pratique couramment et depuis longtemps dans les pays développés.

L'université de Lyon -c'est donc Lyon et Saint-Etienne- contribue ainsi à l'avantage compétitif de la Ville, de l'agglomération et bientôt de la métropole car celui-ci, l'avantage compétitif, à l'instar de ce que l'on peut observer dans les entreprises, repose avant tout sur les compétences des ressources humaines et la capacité des territoires à se doter d'une organisation apprenante capable de conjuguer en permanence savoir et compétences.

Le Plan Campus, c'est la réalisation de deux sites : la Doua autour de la science et de la technologie au service du développement durable, et le campus Charles Mérieux au sud de Lyon, dédié aux biosciences et aux sciences humaines. C'est aussi, d'après la Ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Valérie Pécresse -et comme l'a rappelé M. Havard, celle-ci aurait donc déjà rencontré plusieurs grands groupes immobiliers intéressés- un programme de 1600 logements supplémentaires, des services de restauration et des hôtels à projets pour faciliter les rapprochements des recherches publiques et privées.

Ce grand projet sera un des acteurs du nouveau maillage de l'agglomération dans le cadre des nouveaux modes de vie urbains. Un projet qui aura un impact sur les flux, les modes de déplacement, l'activité commerciale. A dessein, la future liaison entre la Doua et Gerland passant par la manufacture permettra d'ancrer l'université dans la Ville. Ce grand projet va également contribuer à structurer la Ville en accompagnant les inévitables changements sociaux et culturels dus à la transformation de l'agglomération en métropole.

D'une attractivité internationale, l'université de Lyon, par les échanges quelle suscitera, nous conduira à nous ouvrir sur d'autres

peuples, d'autres cultures, d'autres modes de vie, d'autres façons de penser, de voir et d'agir. C'est à quoi nous sommes conviés aujourd'hui et irrémédiablement, en récusant les peurs fantasmatiques et les naïvetés à court terme, c'est à une modernité métisse. Ce projet insuffle bien une double dynamique, en articulant l'ambition d'une visibilité internationale et un ancrage territorial de l'université dans la Ville.

Ainsi, pour ne pas passer à côté de ce rendez-vous, j'invite mes collègues adjoints à la Ville et vice-présidents du Grand Lyon à constituer un groupe de travail ou de pilotage qu'on voudra, qui sera attentif à ce projet dont les conséquences sont plus qu'importantes pour la Ville, l'agglomération et la métropole.

J'attire votre attention sur les risques de répondre aux désirs des uns et des autres et de se laisser porter par les forces centripètes, comme en témoignent les fondations que chaque université continue de mettre en place au lieu de doter le PRES d'une grande fondation qui serait le bras séculier de l'université de Lyon.

L'objet de cette grande fondation serait de financer la recherche et le développement, ainsi que des bourses qui permettraient aux étudiants nécessiteux et méritants de prendre l'ascenseur social. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Giovacchini. Quelques mots peut-être sur ce dossier, pour remercier M. Havard de sa générosité de cœur et prendre la défense de ses collègues, comme cela m'apparaît toujours extrêmement bien. Personnellement, c'est en tout cas une règle de conduite et je ne peux que vous en féliciter.

Sur le dossier lui-même, quelques mots. Si effectivement, Mme Péresse a félicité l'agglomération lyonnaise et la région sur leur engagement, c'est évidemment leur engagement financier. Mais je crois que c'était leur engagement intellectuel d'abord, dans la création de ce Plan Campus. Si effectivement, nous avons pu répondre à un certain nombre de projets lancés par le Gouvernement sur le pôle de compétitivité par exemple, c'est parce que déjà, un an et demi auparavant, nous avons commencé à travailler sur les clusters et les pôles d'excellence.

De la même manière, si aujourd'hui existait très vite le PRES, non seulement des universités et des établissements supérieurs de l'agglomération lyonnaise avec un lien avec l'agglomération stéphanoise, c'est parce que nous avons traité ce problème très en amont, avec d'ailleurs le Directeur de cabinet de Mme Péresse qui, je vous le rappelle, travaillait avec le Grand Lyon à la mise au point justement de ce rassemblement. Et si effectivement on a pu développer un Plan Campus, c'est parce que nous avons mis en place et commencé à travailler au schéma d'aménagement et de développement universitaire de l'agglomération lyonnaise, sur lequel nous travaillons déjà depuis deux ans et demi, ce qui fait que nous avons déjà quelques idées sur la façon -

quand je dis on, c'est le Grand Lyon- les universitaires, les directeurs, les présidents avec qui nous travaillons au quotidien. Donc, nous allons poursuivre sur cette voie et lorsque nous nous sommes vus avec les présidents et les directeurs, nous avons dit que maintenant il fallait passer aux travaux pratiques, faire en sorte que ce ne soit plus un plan mais que cela devienne effectivement de l'aménagement urbain. Donc, dans la planification urbaine, le Grand Lyon jouera tout son rôle, Grand Lyon qui a mis 32 millions d'euros sur ce pôle pour les cinq prochaines années qui, par ailleurs, dans le contrat de projet Etat/Région, a mis 40 millions d'euros, soit 72 millions d'euros.

Je rappelle qu'il est extrêmement intéressant que Mme Péresse mette 500 millions d'euros en capital, cela veut dire effectivement que nous toucherons les revenus de ce capital chaque année pour payer les loyers futurs. Donc, quand même, attention, une précaution : ne baissez pas trop le taux du livret A car autrement le revenu du capital baisserait.

Donc, cette petite précaution mise à part, je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque l'Etat souhaite travailler avec nous sur des bases, j'allais dire, équilibrées. Nous travaillons toujours avec l'Etat, nous l'avons fait sur le logement social, nous le faisons sur les universités et lorsque vous m'avez entendu dénoncer l'Etat, c'était toujours sur un certain nombre de contrats qu'il avait passés avec nous et sur lesquels, effectivement, il n'avait pas tenu ses engagements. Sur le dossier transports par exemple, pendant longtemps, ce problème est aujourd'hui derrière nous pour ce qui concerne les anciennes lignes, il est encore devant nous pour ce qui concerne les nouvelles. Mais Monsieur Havard, je viendrai peut-être vous demander de faire aussi la liaison et le go between, de manière à ce que tout se passe dans la meilleure des agglomérations possibles.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)